

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2023

Le 27 janvier 2023, à 20h30

Président de séance : M Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance : M Cédric BONHOMME, Sylvain LEVET

Membres présent(e)s ou représenté(e)s : M Didier POMMIER, Mme Bernadette EL ASRI, Mme Régine CHARRET, Mme Yvette CREPET, M Bernard ORIOL, M Pierre PONTVIANNE, M Jean Louis VRAY, Mme Christine MAGAUD, Mme Nathalie PANAZZA (pouvoir à M Alain LIMOUSIN), M Sylvain LEVET, Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Véronique FAURE) et M Jean Claude MAYEUX, M Cédric BONHOMME, Mme Véronique FAURE

Quorum : Quinze élu(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur quinze. Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour : approbation du procès-verbal du 21 décembre 2022, personnel, école, travaux en cours, finances, L.F.A, questions diverses

Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2022

Après lecture en séance du procès-verbal du 21 décembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Personnel

- L'organisation de l'équipe de l'école est modifiée. Blandine DUTAILLY a été embauchée via la Promotion pour l'emploi afin de remplacer Marion BONNAUD.
- La commune a embauché Sylvie DELORME en contrat aidé avec le Département.
- Au service technique un agent est en arrêt maladie.
- Angèle ROCHE est en stage de formation de secrétaire de mairie, organisé par le pôle emploi, CNFPT et le CDG42 du 16 Janvier au 07 Avril 2023.

Ecole

- L'académie a annoncé qu'il y aurait une suppression de classe à la prochaine rentrée scolaire en septembre.
- Le conseil prend une délibération pour un PEDT (Projet éducatif de territoire) afin de bénéficier d'une aide financière du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025. Ce projet est obligatoire de façon à obtenir des subventions de la CAF et la MSA.
- Tout le personnel de l'école était en grève le 19 Janvier. Suite à cette grève, la fête de la lecture a été reportée le 2 février.

Finances

- Suite à la fermeture de la perception de Saint Just Saint Rambert, celle de Montbrison a pris la suite. Une réunion est prévue le 14 février à 14h30 avec Mme Guillot, référente de notre commune.
- Une subvention de 90€ par étudiant est demandée par le BTP CFA de la Loire pour 4 apprentis résidant sur la commune. Suite au vote (4 abstentions et 11 contres), le conseil décide de ne pas allouer cette subvention.

Travaux en cours

- Le conseil réfléchit à l'utilisation et si besoin à la réfection de la salle du théâtre qui se détériore.
- Une réunion pour la modification du PLU est prévue le 9 février à 9h30 avec les services de LFA.
- Toilettes publiques :
 - La réponse pour la subvention départementale sera connue au mois d'octobre.
 - Le conseil délibère pour une demande de fonds de concours à LFA.
 - L'entreprise SANISPHERE va réaliser un autre devis.
- Les employés de la commune réalisent des travaux de drainage et de nettoyage sur des parcelles communales situées à côté du City Stade.
- Le Conseil délibère afin de signer une convention entre la commune et la société TERANA pour le prélèvement et analyses de légionelles des eaux chaudes sanitaires de l'école et du stade de foot.
- Le Conseil Départemental souhaiterait rétrocéder le mur de Sommeriecq, entre l'ancienne route et l'ancienne voie ferrée, à la mairie. Le conseil municipal est plutôt défavorable à cette demande. Le Conseil Départemental organise une réunion en présence de LFA le 2 février sur le site.

LFA

- Le budget alloué à la bibliothèque de la commune est diminué de 1989 € à 1314 €.
- La commune avait délibéré en octobre 2022 pour reverser 25% de la Taxe d'Aménagement à LFA. La loi de finances rectificative pour 2022 du 1^{er} décembre 2022 a supprimé le caractère obligatoire de ce reversement de taxe d'aménagement. De ce fait, la commune décide d'annuler sa délibération du mois d'octobre 2022 en accord avec le Conseil Communautaire.
- Deux référents sont nommés pour l'élaboration du PLUI : Alain LIMOUSIN et Cédric BONHOMME.

Questions diverses

- Les secrétaires ont fait un bilan des consommations électriques des bâtiments de la commune entre 2021 et 2022. L'analyse démontre qu'il n'y a pas eu d'augmentation.
- Le conseil présente sa candidature pour accueillir les préAmballes du Festival Les Monts de la Balle.
- Suite au départ d'un locataire d'un appartement au-dessus de la médiathèque. Une annonce a été mise pour le relouer.

- DIA MIRAILLER / FAURE – RANCON : la commune ne préempte pas
- DIA BOURGIN / AATIRA : la commune ne préempte pas
- DIA MEYER : la commune ne préempte pas

Les Vœux du Maire se sont bien déroulés malgré une faible participation des habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 23h08.
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 24 FEVRIER 2023 à 20h30.

Le président de séance :
M Alain LIMOUSIN



Les secrétaires de séance :
Cédric BONHOMME



Sylvain LEVET

